

# Une classe du collège Molière de L'Aigle sélectionnée pour le Parlement des enfants



Lundi après-midi, Véronique Louwagie s'est rendue au collège Molière, à la rencontre des élèves de 6e, dans le cadre du Parlement des enfants. Ouest-France

Les élèves de 6e du collège Molière de L'Aigle, dans l'Orne, sont invités à rédiger des propositions de loi sur le thème « Promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers le sport ». Lundi 5 février, ils ont rencontré la députée, Véronique Louwagie, qui leur a expliqué sa fonction.

Le Parlement des enfants est une opération organisée par l'Assemblée nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF). Elle offre aux élèves de CM2 et de 6<sup>e</sup>, une leçon d'enseignement civique et moral en leur proposant de découvrir la fonction de législateur.

À cet effet, ils sont invités à rédiger, avec leurs enseignants qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique. Pour cette 27<sup>e</sup> édition, les élèves sont invités à élaborer des propositions de loi sur le thème général du sport. Un sous-thème par catégorie de participation est proposé. Ainsi, les classes de CM2 travaillent sur le thème « Favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes » et les classes de 6<sup>e</sup> interviennent sur le thème « Promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers le sport ».

Lundi 5 février 2024, [Véronique Louwagie](#), députée, a rencontré les élèves de 6e du collège Molière de [L'Aigle](#) dans [l'Orne](#), qui participent à cette opération, en présence de Benjamin Caccia, principal et des professeurs.

Cette classe de 6<sup>e</sup> a pu commencer ses travaux afin de rédiger une proposition de loi, comme de « vrais députés ». Les travaux des classes sont transmis en mars aux rectorats qui les soumettent à des jurys académiques composés d'enseignants choisis par le recteur d'académie. Ces jurys réunis dans chaque académie, entre le 12 février et le 15 mars 2024, sélectionnent alors une proposition de loi par académie.

Des votes jusqu'au 31 mai

Fin avril, un jury national, composé de députés, de membres de [l'Éducation nationale](#), de l'AEFE et la MLF, sélectionne dix-huit propositions de loi parmi celles retenues par les jurys académiques. Chaque classe choisit, parmi les dix-huit finalistes, la proposition de loi ayant sa préférence et procède à un vote électronique sur le site du Parlement des enfants jusqu'au 31 mai 2024, à 16 h.

Lors de cette rencontre, [Véronique Louwagie](#) est venue expliquer son mandat de députée. « **C'est mon 3<sup>e</sup> mandant. J'ai été élue en 2012 puis réélue en 2017 et 2022. Nous sommes trois députés dans [l'Orne](#) qui contrôlons l'action du Gouvernement. Être député, c'est une fonction. Je me suis intéressée à la vie locale en devenant maire de [L'Aigle](#) durant trois ans et aussi conseillère départementale.** »

La classe de CM2 de l'école Aristide-Briand de Mortagne participe aussi à cette opération.